

Contrôle

Paris, le 14 Mai 1919.

✓ 588 b-1

1/19

Monsieur le Conseiller Fédéral,

En ce qui concerne le Vorarlberg,
 je vous remercie des renseignements que m'apporte
 votre lettre politique N° III du 12 de ce mois.

Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de
 m'entretenir de cette question soit avec M. Dutasta,
 soit avec M. Henri White, Délégué américain à
 la Conférence de la Paix; ce dernier m'a dit que
 la frontière occidentale de l'Autriche n'a pas en-
 core été fixée par la Commission mais que cette
 question sera abordée un de ces tout prochains
 jours. Quant à l'Ambassadeur de France à Berne, il
 déclare que "si la Suisse veut le Vorarlberg" il
 faut qu'elle manifeste bientôt son intention, parce
 que les Délégués autrichiens arrivent ce soir mê-
 me à Saint-Germain-en-Laye.

Au Département Politique Suisse,
 Division des Affaires Etrangères,

B E R N E .



Je ne me rends pas très bien compte quelle va être la procédure qu'adoptera le Conseil Fédéral en présence du vote exprimé par le 80 % de la population en faveur d'une réunion à la Suisse. Le Ministre de la Confédération à Paris sera-t-il chargé d'une démarche plus positive que ce ne fut le cas jusqu'à présent où il avait pour instructions de faire part, dans de simples conversations, de l'attitude que le Conseil Fédéral entendait observer jusqu'au plébiscite? Ou bien le Vorarlberg vaut-il faire exprimer directement à la Conférence son désir de devenir un canton suisse ? En tout état de cause, il me semble absolument indiqué que le Gouvernement suisse déclare maintenant quelle est saligne de conduite après le plébiscite, parce que nous n'avons pas beaucoup de temps devant nous si les pourparlers de paix commencent d'ici à quelques jours.

Je me permets de vous signaler spécialement que l'art. 80 des conditions de paix prévoit expressément que "l'Allemagne reconnaît et respectera strictement l'indépendance de l'Autriche dans les frontières fixées par le Traité comme ~~est ce n'est~~ du consentement du Conseil de la Société des Nations."

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'hommage de mon respect.